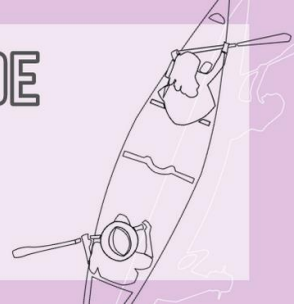


# ORIENTER LE DROIT VERS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## LE RACISME ENVIRONNEMENTAL ET LE DROIT, INFORMATIONS CONTEXTUELLES



Septembre 2020

### Qu'est-ce que le racisme environnemental?

- Le racisme environnemental est présent lorsqu'une loi, une politique ou une pratique touchent différemment ou défavorisent (intentionnellement ou non) des individus, des groupes ou des collectivités en raison de leur race ou de leur couleur, entraînant souvent une qualité de vie inférieure.
- Au Canada, le racisme environnemental a fait partie de notre histoire dès le moment où les colonisateurs européens ont posé le pied sur les terres déjà occupées par des peuples autochtones.
- Les collectivités autochtones et minoritaires (p. ex., Africville, N.-É.) ont été forcées à se réinstaller sur des terres indésirables et à affronter les conséquences environnementales les plus graves en matière de développement des ressources, tout en n'ayant souvent pas accès aux commodités de base que la plupart des Canadiens tiennent pour acquises comme l'eau propre, l'électricité et les services de gestion des déchets.
- Une partie importante du processus de réconciliation repose sur la reconnaissance des effets néfastes que les peuples autochtones continuent de subir en raison du développement des ressources naturelles et de leur utilisation pour les services publics.

### Où le racisme environnemental existe-t-il?

Le racisme environnemental existe et continue d'exister dans tous les ressorts du Canada. Au Manitoba, mentionnons les exemples suivants :

- *Lac Shoal, Manitoba* – Depuis cent ans, l'eau potable de Winnipeg provient du lac Shoal. En raison de la construction de la prise d'eau du système de Winnipeg, les membres de la Première Nation Shoal Lake n° 40 ont été déplacés et déménagés sur une île artificielle. Depuis lors, les peuples autochtones de cette collectivité ont été isolés, ce qui a eu des répercussions sur leur capacité de maintenir une usine de traitement de l'eau, entre autres installations. En conséquence, depuis 20 ans, le peuple qui vit sur les rives de la source d'eau potable de Winnipeg n'a pas accès à de l'eau potable propre et fait l'objet d'un avis de faire bouillir l'eau.
- *Collectivités du nord du Manitoba touchées par les projets d'hydroélectricité* – La plus grande partie de l'hydroélectricité que les citoyens des villes du sud comme Winnipeg et Brandon utilisent est produite dans le nord du Manitoba sur des territoires autochtones. Les collectivités des Premières Nations qui vivent dans ces régions du nord ont connu et continuent de connaître des changements environnementaux importants qui ont une incidence sur leur santé, leur sécurité, leurs pratiques culturelles, tout en étant aussi tenues de payer des prix parmi les plus élevés de la province pour l'électricité.

### Que puis-je faire?

- Soutenir les collectivités victimes de racisme environnemental.
- En apprendre davantage concernant le racisme environnemental et partager vos connaissances.
- Militer en faveur de la justice environnementale et de lois et de politiques plus inclusives au Canada.

### Pour de plus amples renseignements, le lecteur est invité à consulter ce qui suit :

- [Le racisme environnemental et le droit](#) (webinaire) [EN]
- [Le racisme environnemental et le droit – Ressources supplémentaires](#) [EN]
- [Le racisme environnemental et le droit – Questions de discussion](#) [FR]



Financé par le Manitoba Law Foundation

Ce document a été rédigé par Heather M. Fast et traduit par Freynet-Gagné  
Traduction et Consultation